

Pr **TYLOSIN 100**

(Prémélange de tylosine [sous forme de phosphate de tylosine])

POUR USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT

Antibiotique

DIN XXXXXXXXX

POUR USAGE DANS LES ALIMENTS POUR PORCS, BOVINS DE BOUCHERIE ET LES
POULETS À GRILLER SEULEMENT

INGRÉDIENT ACTIF

tylosine (sous forme de phosphate de tylosine)	220 g par kilogramme de prémélange
--	------------------------------------

INDICATIONS

A. Porcs

I. Comme adjuvant au traitement et à la prévention d'une récurrence cyclique de la dysenterie porcine (dysenterie sanguinolente, diarrhée sanguinolente, dysenterie noire, colite hémorragique, vibrio).

II. Pour aider à prévenir l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*.

III. Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis* lorsqu'utilisé à la suite d'un traitement par la Poudre Soluble TYLOSIN.

IV. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, associée à *Lawsonia intracellularis*.

V. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, associée à *Lawsonia intracellularis* en présence d'infection persistante ou récurrente.

B. Bovins de boucherie

Pour réduire l'incidence des abcès du foie causés par *Trueperella pyogenes* (antérieurement *Arcanobacterium pyogenes*) et *Fusobacterium necrophorum* chez les bovins de boucherie (bouillons et génisses) élevés en parquet et destinés à l'abattage.

C. Poulets à griller

Pour aider à traiter l'entérite nécrotique causée par *Clostridium perfringens* chez les poulets à griller.

POSOLOGIE ET ADMINISTRATION

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

IMPORTANT: Doit être bien mélangé aux aliments avant l'emploi.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES PORCS

Indication I : POUR LE TRAITEMENT

En association avec un traitement par la Poudre Soluble TYLOSIN, administrer TYLOSIN 100 à raison de 500 g (110 g de tylosine) par 1 000 kg d'aliment complet pendant trois (3) semaines. Administrer l'eau d'abreuvement médicamenteuse, contenant un gramme de tartrate de tylosine par gallon américain (3,785 litres) pendant les trois (3) premiers jours du traitement ou jusqu'à la disparition des symptômes.

Indication I : POUR LA PRÉVENTION À LA SUITE DU TRAITEMENT

Pour prévenir une récurrence de dysenterie porcine, réduire la posologie à 200 g (44 g de tylosine) par 1 000 kg d'aliment complet. Cet aliment doit être la seule alimentation administrée aux porcs jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids requis pour la vente.

Indication II : Administrer TYLOSIN 100 à raison de 500 g (110 g de tylosine) par 1 000 kg d'aliment complet. Administrer à l'exclusion de tout autre aliment pendant 21 jours; débiter l'administration avant l'éclosion prévue de la maladie.

Indication III : POUR LE TRAITEMENT SUITE À L'ADMINISTRATION DU POUDRE SOLUBLE TYLOSIN

Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine associée à *Lawsonia intracellularis*, administrer le Poudre Soluble TYLOSIN dans l'eau de boisson à raison de 1 gramme par 12 litres d'eau (83 mg par litre) pendant une période de 7 jours, suivi d'un traitement avec TYLOSIN 100 dans les aliments à raison de 500 g (110 g de tylosine) par 1 000 kg d'aliment complet pendant une période de 7 jours.

Indication IV : POUR LE TRAITEMENT

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*, administrer TYLOSIN 100 à raison de 500 g (110 g de tylosine) par 1 000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

Indication V : POUR LE TRAITEMENT EN PRÉSENCE D'INFECTION PERSISTANTE OU RÉCURRENTÉ

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis* en présence d'infection persistante ou récurrente, administrer TYLOSIN 100 à raison de 500 g (110 g de tylosine) par 1 000 kg de ration complète pendant 3 semaines. Continuer avec l'administration de TYLOSIN 100 à raison de 200 g (44 g de tylosine) par 1 000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES BOVINS DE BOUCHERIE

Inclure TYLOSIN 100 à raison de 50 g (11 g de tylosine) par 1 000 kg d'aliment complet, incluant le fourrage (sur une base de 100% de matière sèche). Administrer sans interruption comme seule alimentation.

Remarque : Ne pas utiliser dans les suppléments liquides thixotropes.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES POULETS À GRILLER

Administrer TYLOSIN 100 à raison de 910 g (200 g de tylosine) par 1 000 kg de ration complète pour le traitement de l'entérite nécrotique chez les poulets à griller. Distribuer cet aliment médicamenté à l'exclusion de tout autre aliment pendant 7 jours.

PRÉCAUTIONS

1. Ne pas administrer aux taures de remplacement, ni aux vaches en période de reproduction ou de lactation.
2. Ne pas utiliser dans les aliments contenant des agents liants à l'exception de Lignosol (4%) et de Agri-Colloïd (0,3%). Ne pas utiliser dans les suppléments, concentrés ou aliments complets contenant de la bentonite. Ne pas utiliser dans les suppléments liquides thixotropes.
3. Lors du traitement de la dysenterie du porc et de l'entérite nécrotique, il faut déterminer à nouveau le diagnostic s'il n'y a pas eu de réponse au traitement dans les 3 à 5 jours suivant le début de ce dernier.
4. Lors du traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, le diagnostic devrait être réévalué lorsque les résultats ne sont pas satisfaisants.

MISES EN GARDE

1. Les porcs traités avec ce médicament dans la ration complète, en association avec le tartrate de tylosine dans l'eau de boisson, ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 48 heures après le dernier traitement à la tylosine dans l'eau de boisson.
2. Aucune période de retrait n'est requise avant l'abattage des porcs traités avec ce médicament à raison de 110 grammes de tylosine par 1 000 kg d'aliment complet.
3. Aucune période de retrait n'est requise pour les bovins de boucherie et les poulets à griller s'ils sont traités selon les directives de l'étiquette.
4. Ne pas utiliser chez les poules pondeuses.
5. Ce produit peut être irritant pour la peau et les muqueuses humaines. Pour mélanger ou manipuler TYLOSIN 100, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière.
6. Garder hors de la portée des enfants.

EFFETS INDÉSIRABLES

Dans de rares cas, un œdème de la muqueuse rectale ainsi qu'une légère protubérance anale avec prurit, érythème et diarrhée, ont été rapportés chez des porcs consommant cette drogue dans l'alimentation.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec à une température inférieure à 30°C.

PRÉSENTATION

TYLOSIN 100 est présenté dans un sac en papier à parois multiples de 25 kg.

POIDS NET: 25 kg

MANUFACTURED AND DISTRIBUTED BY / FABRIQUÉ ET DISTRIBUÉ PAR:

Bio Agri Mix LP

CP 399

Mitchell, ON

N0K 1N0



**CONTAINS
ANTIMICROBIAL
USE RESPONSIBLY**

**CONTIENT UN
ANTIMICROBIEN
UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE**

LOT:

EXP:

MADE IN CANADA / FABRIQUÉ AU CANADA

PRENEZ LE TEMPS
LISEZ L'ÉTIQUETTE

DATE

BAM Version Aug-23-17